



Succession sur estimation d un bien sans le vendre

Par **Masson joelle**, le 11/11/2016 à 18:20

peut on faire estimer un bien , et donner la part aux héritiers sur cette estimation mais sans le vendre ?

Bonjour,

La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".

Merci pour votre attention...

Par **Masson joelle**, le 11/11/2016 à 19:13

bonsoir, un bien est estimé par exemple à 100000 euros, nous sommes 4 à pouvoir hériter de ce bien, dont 2 issus d'un mariage précédent de notre père décédé, pouvons nous sans vendre ce bien mais après l'avoir fait estimer, donner la part aux deux héritiers issus du premier mariage ?

Merci pour vos réponses

Cordialement

Par **youris**, le 11/11/2016 à 19:43

bonsoir,

cela revient à faire donation de votre part donc acte notarié et frais de donation à la charge du donataire.

salutations

Par **Masson joelle**, le 11/11/2016 à 19:43

bonsoir, ce serait pour effectuer un partage de la succession et leur donner leur part en euros, garder le bien et en disposer ensuite comme nous le voulons.

Merci

Par **youris**, le **11/11/2016** à **20:43**

il faut donc voir avec les autre héritiers, vous mettre d'accord et ensuite passer devant notaire pour la mutation immobilière.